

# Revue de presse

## **Jumelage DZ/**

**Séminaire de Lancement du Jumelage Institutionnel  
Algérie - France**

**«Mise en place d'un Cadastre Multifonctionnel».**



## **SOMMAIRE**

### **Photos**

\*\*\*\*\*

### **Presse écrite**

### **EL MOUDJAHID**

### **LIBERTE**

### **Presse électronique**

### **ALGERIE ECO**

### **MINISTERE DES FINANCES**

**Date : Lundi 25 septembre 2017 à 8H30**

**Lieu : Cercle National de l'armée, Beni- Messous.**

# PRESSE ECRITE



**EL MOUDJAHID**  
Quotidien National d'Information

## Cadastre multifonctionnel : Lancement d'un jumelage institutionnel

Le projet de jumelage institutionnel algéro-français entre l'Agence nationale du cadastre algérien (ANC) et la Direction générale des finances publiques françaises (DGFIP) a été officiellement lancé, hier à Alger, avec pour but la mise en place d'un cadastre multifonctionnel en Algérie. Le projet de jumelage institutionnel algéro-français entre l'Agence nationale du cadastre algérien (ANC) et la Direction générale des finances publiques françaises (DGFIP) a été officiellement lancé, hier à Alger, avec pour but la mise en place d'un cadastre multifonctionnel en Algérie. Ainsi, ce projet de jumelage entre l'ANC et DGFIP entrant dans le cadre du Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) entre l'Algérie et l'Union européenne (UE), a été lancé officiellement lors d'un séminaire réunissant les différentes parties concernées alors que la réalisation de certains volets relatifs à ce partenariat a été déjà entamée. Le projet de jumelage a, notamment pour but la mise en place d'un système d'information modernisé du cadastre algérien. «Nous disposons d'une base de données comportant la donnée cadastrale de 98% du territoire national, et il faudrait maintenant réfléchir à permettre son exploitation par les différents utilisateurs. C'est ainsi que nous avons réfléchi à mettre en place un cadastre multifonctionnel pour permettre la mise à disposition de cette donnée mais également son adaptation en fonction des utilisateurs publics ou privés», a expliqué à l'APS, le directeur général de l'ANC, M. Mustapha Salim Radi, en marge du séminaire de lancement. Les utilisateurs de la donnée cadastrale sont multiples, selon le responsable, et relèvent notamment des secteurs de l'Agriculture, de l'Habitat, de l'Aménagement du territoire, des Collectivités locales, des Affaires religieuses et des Waqf, et ce, en plus des opérateurs privés.

A cet effet, les deux institutions se sont engagées dans un partenariat de deux ans, sur la période allant de 2017 à 2019, financé par l'Union européenne dans le cadre du P3A à hauteur de 1,1 million d'euros. En plus de la mise en place d'un cadastre multifonctionnel avec une emphase fiscale, un système d'information permettant la gestion intégrée et synchronisée des données domaniales, foncières, cadastrales et le partage de l'information avec les utilisateurs, ce jumelage comporte deux autres axes principaux d'intervention.

Il s'agit de propositions de révision de textes existants et la rédaction d'un nouveau texte traitant de l'utilisation de la donnée numérique qui sont actuellement disponibles. Aussi, le projet de jumelage avait également prévu un plan de formation en vue de renforcer les capacités du personnel de l'ANC ayant été réalisé et mis en œuvre. Pour sa part, Le secrétaire général du ministère des Finances, Miloud Boutaba, a indiqué lors de son allocution d'ouverture du séminaire, que ce jumelage avec un partenaire français constitue le 4<sup>e</sup> jumelage que l'Algérie contracte avec un partenaire étranger dans le domaine des finances dans le cadre du Programme P3A. Il a également noté que ce jumelage démontre «une forte ambition de conforter et renforcer la coopération» entre l'Algérie et la France.

Le même responsable a également estimé que ce projet allait doter le cadastre et l'Etat d'un outil moderne pour la mise en place d'un système d'information continue et ce, en vue de renforcer les capacités institutionnelles du pays. D'autre part, le directeur de la coopération avec l'UE et les institutions européennes au ministère des Affaires étrangères, M. Ali Mokrani, a indiqué que son département ministériel se réjouit d'un nouveau jumelage au profit d'une importante administration publique algérienne qui bénéficiera ainsi d'une assistance technique et financière.

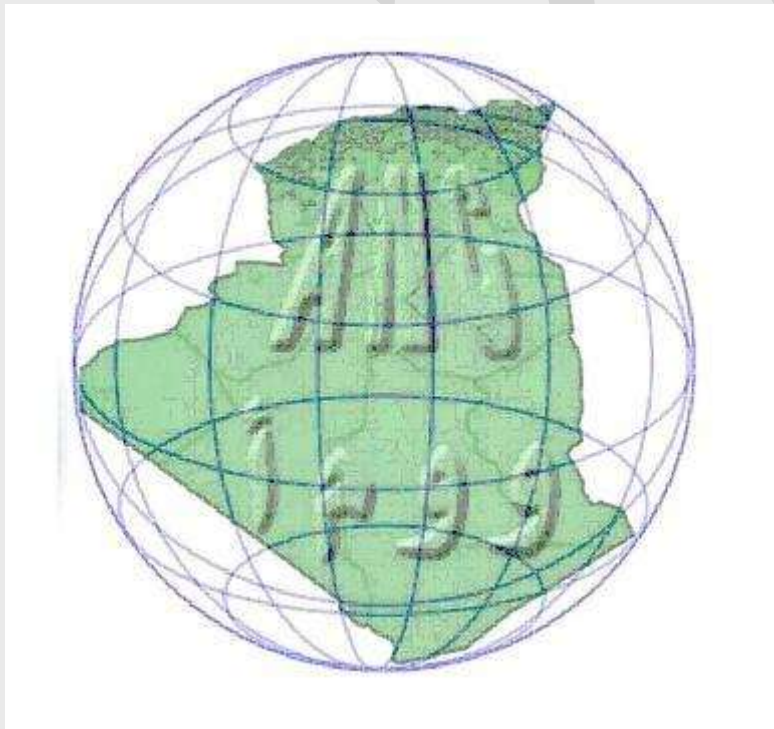
Il a également noté à la presse en marge du séminaire que 30 jumelages ont été inscrits à l'actifs du pays dont 15 en cours de mise en œuvre et 10 en phase de montage. (APS)



## Modernisation de l'agence du cadastre: Un projet de 1.100.000 euros initié par l'UE

Par **Imene A** -

19 juillet 2016 / 13 :24



L'Agence nationale du cadastre (ANC) bénéficie d'un projet de jumelage Algérie-UE dans le but de renforcer ses capacités institutionnelles, techniques et administratives en matière de gestion et de concordance du fichier immobilier et contribuer à l'amélioration des finances publiques.

Ce projet entre dans le cadre du programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association (P3A-III) Algérie-Union européenne.

L'objectif général étant d'appuyer l'administration algérienne dans ses efforts visant la modernisation des finances publiques et la mise en place d'un système d'information à composante géographique permettant la connaissance exhaustive de l'utilisation du territoire national tout en garantissant la sécurisation de la propriété domaniale et foncière publique et privée.

La durée maximale du projet est de 24 mois. Alors que le montant global du projet est fixé à 1.100.000 € (un million cent mille euros).

Selon la fiche technique de projet de jumelage, publié sur le site de P3A, l'objectif d'appuyer l'ANC dans ses performances s'inscrit dans le cadre des volets « coopération économique, statistique et financière » de l'Accord d'Association Algérie-Union Européenne (UE).

Il est également fait état de mettre à disposition le foncier urbanisable pour le développement des Hauts Plateaux et la construction de logement.

Cependant, le rapport de P3A fait constater que *« l'Algérie ne dispose pas d'une stratégie nationale domaniale et foncière et que la question foncière revient régulièrement à l'ordre du jour notamment pour la recherche d'assiette foncière libre et disponible pour l'investissement »*.

Cet appui au renforcement des capacités de l'ANC va lui permettre d'améliorer ses compétences managériales, techniques et organisationnelles de suivi de la qualité et des opérations.

Le projet de jumelage en renforçant les capacités de l'ANC va doter le gouvernement d'outils de référence dans le choix des décisions et des

politiques d'amélioration de la gestion intégrée de l'information domaniale et foncière dans le cadre du plan stratégique de modernisation des finances publiques, toujours selon la fiche technique.

*« Malgré les efforts consentis, l'ANC accuse encore un retard dans l'établissement du cadastre général. En effet, si les opérations de cadastre général sont à 3% d'être achevées d'ici la première moitié de 2017 (226,7 millions d'hectares tous types d'immeubles confondus), les opérations de cadastre général en milieu urbain n'ont pas atteint 50 % de la couverture urbaine et il reste encore un quart de la zone rurale à cadastrer (environ 4 millions d'hectares) », précise la fiche technique.*

Pour les initiateurs du projet, le défaut de concordance de la documentation foncière entre les différentes bases de données domaniales et foncière reste un facteur aggravant le manque de transparence dans la gestion domaniale et foncière en Algérie. Ce manque associé à des données insuffisamment fiables, actualisées et exhaustives contribuent au déficit de confiance du citoyen et des institutions dans le système foncier.

Le jumelage propose donc 3 axes d'assistance qui correspondent aux axes du programme de Cadastre multifonctionnel de l'ANC. Il s'agit en premier lieu de la gestion intégrée et synchronisée des données domaniales, foncières et cadastrales avec emphase fiscale dans un système d'information opérationnel ensuite de l'assistance à l'harmonisation et la modernisation du corpus juridique et enfin le renforcement des capacités à travers une assistance à la formation et à la communication institutionnelle.



## Le cadastre à la rescousse

Une large opération est menée dans la région par les services du cadastre. Cependant, le manque de moyens humains et matériels freine quelque peu cette mission.

En matière d'établissement du cadastre général rural, l'opération a connu énormément de difficultés, liées particulièrement à l'insuffisance de moyens tant humains que matériels qui n'ont pu être vraiment dégagés qu'à partir des années 1990, où un véritable plan de relance axé sur la construction de locaux, l'acquisition de matériel topographique, d'informatique et roulant a été mis en place à l'effet de redynamiser les services du cadastre.

Les travaux ont concerné, à ce jour, 14 communes, dont 11 entièrement achevées (pour une superficie totale de 180 046 ha). Il s'agit de Sigus, Aïn Babouche, Aïn Diss, Aïn M'lila, Ksar Sbahi, Ouled Hamla, Ouled Gacem, El Amiria, Henchir Toumghani, Meskiana et El Harmlia, et leur documentation cadastrale (plans, états de section et matrice cadastrale) remise à la conservation foncière, pour immatriculation devant donner lieu à la délivrance de livrets fonciers. Il est également déposé au niveau des services des APC concernées pour d'éventuelles consultations par le public.

Quatre autres communes (Aïn Fakroun, El Djazia, Aïn Zitoune et Souk Naâmane) sont en cours de cadastre et la superficie cadastrée à la fin du premier trimestre 2006 est de 57 279 ha.

Quant au cadastre urbain, il n'a concerné, à ce jour, que la zone urbaine du chef-lieu de wilaya et la superficie cadastrée est de 1 394 ha et sera généralisé progressivement, en fonction des moyens humains et matériels dont disposeront les services.

S'agissant des terrains domaniaux, arch et communaux, objets de litiges, Kerrad Mabrouk, directeur du cadastre de la wilaya d'Oum El Bouaghi, dira : "S'ils sont donnés dans le cadre d'exploitations individuelles ou collectives, on intervient pour les terrains communaux indûment exploités, mais la situation est maîtrisée et maîtrisable." Cela étant, ces résultats, qui peuvent paraître de prime abord insignifiants, sont jugés acceptables et ce, compte tenu des missions ponctuelles citées précédemment et effectuées par ces mêmes services et qui n'ont pas été sans mobiliser la plupart, sinon la totalité des effectifs et ce, au détriment des opérations cadastrales.

Les difficultés auxquelles se heurtent les agents chargés de l'établissement du cadastre général sont notamment par l'absentéisme et le désintéressement total affiché aussi bien par les propriétaires fonciers que par les collectivités locales qui appréhendent mal l'importance du cadastre. Il est à noter que parallèlement à ces travaux, des opérations d'enquête parcellaire de la nouvelle ligne de chemin de fer Aïn M'lila jusqu'à la limite administrative de la wilaya de Tébessa ont été menées.

Par ailleurs, toutes les fermes-pilotes au nombre de huit ont été délimitées et sont dotées d'arrêtés d'affectation.

Quant au volet urbain, agissant dans le cadre d'une commission instituée par le wali, les

services du cadastre ont eu à déterminer la nature juridique et l'origine de propriété des terrains devant être transférés ou cédés par les services des domaines au profit des communes, des services publics et autres pour servir d'assiettes à des lotissements, logements sociaux, LSP, projets d'investissement et autres. Il est utile de préciser que l'opération de délimitation se distingue de celle entreprise dans le cadre de l'établissement du cadastre général par la nature même de la documentation établie. Pour la première, ce sont un procès-verbal et un plan de délimitation périmétrique.

Pour la seconde, c'est un plan cadastral donnant la représentation graphique du territoire communal dans tous les détails de son morcellement en sections, îlots de propriété et de leurs propriétaires identifiés par leurs numéros, une matrice cadastrale.



## Cadastre multifonctionnel :

### M. BOUTABBA procède à l'ouverture d'un jumelage institutionnel

**Représentant le Ministre des Finances, M. Miloud BOUTABBA, Secrétaire Général du ministère des Finances a procédé à l'ouverture officielle, ce lundi 25 septembre 2017, à Alger, du séminaire du projet de jumelage institutionnel algéro-français entre l'Agence Nationale du Cadastre Algérien (ANC) et la Direction Générale des Finances Publiques Françaises (DGFIP).**

Lors de son intervention, le Secrétaire Général du ministère des Finances, a notamment souligné, que « ce jumelage avec un partenaire français constitue le 4<sup>e</sup> jumelage que l'Algérie contracte avec un partenaire étranger dans le domaine des finances dans le cadre du Programme P3A ».

Il a également précisé que « ce projet allait doter le cadastre et l'Etat d'un outil moderne pour la mise en place d'un système d'information continue et ce, en vue de renforcer les capacités institutionnelles du pays ».

Ce projet de jumelage tend à mettre en place un cadastre multifonctionnel en Algérie. Ainsi, ce projet de jumelage entre l'ANC et DGFIP entrant dans le cadre du Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) entre l'Algérie et l'Union européenne (UE), a été lancé officiellement lors d'un séminaire réunissant les différentes parties concernées alors que la réalisation de certains volets relatifs à ce partenariat a été déjà entamée.



Le projet de jumelage a, notamment pour but la mise en place d'un système d'information modernisé du cadastre algérien. «Nous disposons d'une base de données comportant la donnée cadastrale de 98% du territoire national, et il faudrait maintenant réfléchir à permettre son exploitation par les différents utilisateurs



## PHOTOS





